

CHARTE

CONDITIONS GÉNÉRALES

D'ALIMENTATION, D'ACCÈS ET D'UTILISATION

DE LA BASE DE DONNÉES BD AVICOLE

Au préalable, il est rappelé ce qui suit :

Ci-après, le terme « volailles » désigne les animaux d'élevage suivants : espèce Gallus gallus, canard à rôtir, dinde, palmipèdes gras, pintade, caille, gibier à plumes, pigeons.

L'Association loi 1901 BD AVICOLE a mis en place une base de données professionnelle au niveau national. Cette base de données constitue la réponse des filières avicoles françaises aux obligations réglementaires, notamment à rendre obligatoire la déclaration aux autorités de toute mise en place de lot de volailles, instaurée par l'arrêté du 8 février 2016¹.

Propriété de l'association à but non lucratif BD AVICOLE, qui rassemble les principales organisations professionnelles représentant les aviculteurs, la base de données BD AVICOLE a été créée grâce au soutien et à la reconnaissance des pouvoirs publics.

Elle est mise à jour en permanence, les acteurs professionnels des filières avicoles s'engageant à alimenter la base de données en temps réel au moins une fois par semaine.

La base de données BD AVICOLE constitue une base de données professionnelle nationale qui accueille les données relatives aux exploitations avicoles, aux sites d'élevage, aux détenteurs de volailles et aux mouvements de ces animaux vivants, conformément aux exigences législatives et réglementaires, sur la traçabilité, la qualité et la sécurité sanitaire du secteur avicole français.

Bénéficiant de la protection des articles L.112-3 et suivants et L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, cette base de données est accessible, par une interface hautement sécurisée, sur Internet. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique et aux Libertés, BD AVICOLE et ses activités sont déclarées auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

L'ensemble des personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui seront amenées à alimenter, utiliser ou simplement avoir accès à la base de données, et plus généralement l'ensemble des acteurs professionnels et publics qui concourent à son fonctionnement, s'engagent à respecter, sous peine de poursuites judiciaires, l'esprit et les objectifs poursuivis par la base de données BD AVICOLE ainsi que les règles d'accès, d'utilisation et de confidentialité de ladite base de données.

Ce sont ces règles impératives qui sont arrêtées ci-après.

Ceci étant rappelé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente Charte a vocation à gérer les droits et obligations de l'association BD AVICOLE et de chacun des apporteurs de données et/ou utilisateurs de la base de données BD AVICOLE.

ARTICLE 2 : Droits et obligations de l'association BD AVICOLE

L'association BD AVICOLE est l'unique propriétaire de la base de données BD AVICOLE. Elle est et demeure l'unique propriétaire de l'ensemble des données présentes et à venir consultables sur cette base informatique, à l'exception des données réglementaires qui sont et demeurent la propriété du Ministère en charge de l'Agriculture.

L'association BD AVICOLE s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour s'assurer, au moyen d'un contrôle régulier, de la précision, du sérieux, de l'objectivité, de la véracité, de la fiabilité, de la complétude, de l'accessibilité, de l'actualisation et du caractère exhaustif des données disponibles sur la base de données.

L'association BD AVICOLE assure, conformément à la réglementation, un niveau de sécurisation élevé dans le stockage, la gestion et l'utilisation de la base de données BD AVICOLE durant la durée de conservation des données.

¹ [Arrêté du 8 février 2016](#) relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire

Il est précisé que ces données seront conservées pendant trois années à partir de l'année en cours échuë, et stockées de la façon suivante : Les données sont consultables pendant trois ans et sont purgées à l'expiration de ce délai, étant entendu que l'association BD AVICOLE s'engage à détruire systématiquement les données nominatives contenues dans la base.

Il est expressément convenu que l'association BD AVICOLE est soumise à une obligation de moyens s'agissant de l'exécution de ses obligations. L'association BD AVICOLE ne saurait notamment garantir aux différents acteurs concernés que la base de données est exempte d'erreurs, complète et constamment mise à jour.

L'association BD AVICOLE s'appuie sur trois administrateurs de la base de données : un pour chaque filière avicole (palmipèdes gras, ponte, volailles de chair).

ARTICLE 3 : Droits et obligations des apporteurs de données et/ou utilisateurs des données

Le présente Charte est communiquée aux apporteurs de données et/ou utilisateurs de la base de données BD AVICOLE lors de la demande d'un accès à la base de données. Est considéré comme ayant accepté les conditions de la présente Charte tout utilisateur et/ou apporteur de données se connectant à la base de données.

Est considéré abonné toute personne physique ou morale ayant un code d'accès (identifiant et mot de passe) et un profil défini dans la base de données BD AVICOLE.

Chaque abonné est informé que plusieurs types de données informatiques composent la base de données BD AVICOLE, alimentées et/ou consultables en fonction du profil de chaque abonné (cf. **annexe n°1**). Ces profils ont été définis et validés par le Conseil d'administration de BD AVICOLE selon des règles éthiques visant à s'assurer du respect :

- de la confidentialité des données,
- de la loyauté des transactions commerciales et de la concurrence entre les différentes parties.

En conséquence, chaque apporteur et/ou utilisateur des données dispose d'un profil spécifique qui l'habilite à transmettre et/ou à consulter certaines informations, tel que précisé en annexe de la présente Charte (cf. **annexe n°1**).

Chaque abonné s'engage à respecter strictement les conditions de transmission, et/ou de consultation des données et plus généralement les conditions d'utilisation des données, conformément à la réglementation en vigueur et à la présente Charte.

Il s'engage en particulier à ne pas utiliser les données composant la base de données BD AVICOLE à d'autres fins que pour des raisons sanitaires, des raisons statistiques, des démarches qualité, ou dans le cadre des missions réglementaires, sous peine d'interdiction totale d'utilisation, de transmission et de consultation de toute donnée issue de BD AVICOLE.

Il s'interdit notamment d'utiliser ces données à des fins commerciales ou publicitaires.

Par ailleurs, l'association BD AVICOLE se réserve le droit d'engager toute poursuite de nature à garantir le respect de la présente Charte et, le cas échéant, obtenir réparation du dommage que l'utilisation abusive des données de BD AVICOLE aurait généré.

L'abonné est informé et accepte que la personne morale qualifiée « d'administrateur de la base de données BD AVICOLE » pour sa filière est habilitée à effectuer tout contrôle à tout moment sur les informations transmises et/ou sur les consultations faites par chaque abonné.

ARTICLE 4 : Nouveaux abonnés et/ou modification des profils d'accès

Le Conseil d'administration de BD AVICOLE se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande nouvelle d'accès à la base de données, sans recours possible.

Pour être abonné, il faut disposer d'une adresse mail et faire la demande d'accès à la base de données à l'administrateur de la filière concernée :

- Palmipèdes gras : cifog@wanadoo.fr
- Ponte : contact@oeuf-info.fr
- Volailles de chair : contact@bdavicole.fr
- Plusieurs de ces filières : contact@bdavicole.fr

La même procédure est applicable à chaque abonné qui souhaite une modification de profil.

Le nouvel abonné et/ou l'abonné avec profil modifié devra respecter les termes de la présente Charte ainsi que ceux de la décision du Conseil d'administration fixant les conditions d'accès correspondantes.

ARTICLE 5 : Demandes ponctuelles

Toute personne physique ou morale peut demander à l'administrateur de la base de données BD AVICOLE des extractions ponctuelles de données selon les conditions et modalités définies dans la présente Charte. Toute extraction peut donner lieu à facturation des prestations.

On définit par « tiers » toute personne physique ou morale qui n'est pas un abonné BD AVICOLE.

On définit par « urgence sanitaire » tout évènement imprévisible, qui demande une réactivité immédiate et qui, à défaut, serait susceptible d'entraîner des conséquences graves et irréversibles en matière sanitaire.

ARTICLE 5.1 : Demandes ponctuelles d'un abonné BD AVICOLE

L'abonné BD AVICOLE peut demander à l'administrateur BD AVICOLE de sa filière toute extraction de données le concernant. Les profils couvrant plusieurs filières transmettent leur demande à l'adresse contact@bdavicole.fr. L'administrateur BD AVICOLE répond dans les meilleurs délais à la demande.

L'abonné BD AVICOLE peut également réaliser directement toute extraction de données le concernant en fonction des moyens qui seront mis à sa disposition.

Si la demande d'extraction concerne des données qui sont pour tout ou partie hors du périmètre habituel de l'abonné BD AVICOLE, la procédure d'extraction éventuelle sera la suivante :

- L'abonné BD AVICOLE adresse une demande motivée par tous moyens à l'administrateur BD AVICOLE de sa filière, ou à l'adresse contact@bdavicole.fr en cas de demande couvrant plusieurs filières,
- L'administrateur BD AVICOLE consulte dans les meilleurs délais le Conseil d'administration de l'association BD AVICOLE,
- L'administrateur BD AVICOLE réalise l'extraction demandée sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de BD AVICOLE.

Le Conseil d'administration de BD AVICOLE est souverain pour la décision d'extraction, sur la base des justifications apportées par l'abonné BD AVICOLE. La décision du Conseil d'administration de BD AVICOLE est sans recours possible.

En cas d'urgence sanitaire, une procédure exceptionnelle est mise en place pour gérer les demandes d'extraction de données de tout abonné BD AVICOLE (voir **annexe n°3**).

ARTICLE 5.2 : Demandes ponctuelles d'un tiers

Le Conseil d'administration de l'association BD AVICOLE, peut, s'il est saisi d'une demande écrite motivée, autoriser l'extraction de données au profit d'un tiers, dans les conditions suivantes :

- Après accord du Conseil d'administration, seul l'administrateur de la base de données pour la filière concernée peut réaliser l'extraction sollicitée ;
- L'accord est suivi d'un courrier accepté expressément par le demandeur de l'extraction, fixant les conditions et limites de l'utilisation de ces données.
- Les données fournies au tiers sont uniquement des données consolidées respectant le secret statistique.

En cas d'urgence, un tiers peut être autorisé à obtenir l'extraction de données selon les modalités fixées aux termes de l'**annexe 3** de la présente Charte.

Le Conseil d'administration de BD AVICOLE est souverain pour la décision d'extraction. La décision du Conseil d'administration de BD AVICOLE n'a pas à être motivée et est sans recours possible.

Le demandeur de l'extraction est tenu de respecter les termes de la présente Charte ainsi que ceux de la décision du Conseil d'administration fixant les conditions et limites d'utilisation et/ou de diffusion des données sollicitées.

Toute demande de requête peut donner lieu à facturation des prestations.

ARTICLE 6 : Confidentialité

L'abonné s'engage à respecter les principes de transmission et de confidentialité des données transmises, consultées ou échangées, et ce conformément au cadre législatif et réglementaire en vigueur.

ARTICLE 8 : Loi Informatique et Libertés

Les apports et consultations des données informatiques sur la base de données BD AVICOLE sont réalisés en conformité avec la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Loi Informatique et libertés ».

Conformément aux articles 27, 39 et 40 de la loi Informatique et Libertés précitée, l'abonné bénéficie d'un droit individuel d'accès, de modification et de rectification des informations le concernant.

L'abonné peut demander que ces informations soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes ou périmées.

ARTICLE 9 : Durée

La présente Charte est applicable pour une période indéterminée.

L'association BD AVICOLE s'engage à conserver les données collectées pour les besoins de sa base informatique pour une durée raisonnable et ce, eu égard aux objectifs du fichier tels que définis par la présente Charte et conformément à l'article 3 précité.

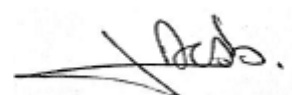
ARTICLE 10 : Litiges

En cas de manquement par l'abonné, à l'une quelconque des dispositions de la présente Charte, le Conseil d'administration de BD AVICOLE pourra décider, le cas échéant et à titre de sanction, de lui interdire temporairement ou, selon la gravité du manquement, définitivement, l'apport et/ou la consultation des données informatiques de la base de données BD AVICOLE.

Toute contestation ou tout litige relatif à l'application de la présente Charte relèvera, à défaut de conciliation amiable, du tribunal de Paris compétent.

Fait à Paris, le 4 août 2016

Président de BD AVICOLE



ANNEXE N°1 : Profils et droits des abonnés

Cette annexe définit d'une part les profils des acteurs et d'autre part les droits d'accès de chacun de ces derniers dans la base de données BD AVICOLE.

• Définition des profils

Un profil correspond à un rôle que peut jouer un abonné de BD AVICOLE dans l'activité du système d'information. Chaque abonné de BD AVICOLE peut être associé à un ou plusieurs profils dans le système.

Profil DGAL : Profil qui dispose d'un droit de consultation des données réglementaires dans BD AVICOLE. Ce profil peut être apporteur d'informations du registre réglementaire.

Profil Éleveur : Interlocuteur responsable des déclarations d'identification et d'entrées/sorties d'animaux dans les sites de ses exploitations (déclarations directes ou confirmations des saisies faites par un autre organisme pour lequel il aurait donné délégation de saisie).

Profil Organisme de Production (OP) : Groupement d'éleveurs responsable par délégation des déclarations d'identification et/ou de mouvements d'animaux relatives à ses éleveurs adhérents.

Profil Accouveur : Interlocuteur responsable des déclarations de sorties des animaux du couvoir, vivants ou morts.

Profil Abattoir : Établissement destiné à l'abattage des animaux. Ce profil n'est pas apporteur de données.

Profil EdE : Organisme agréé par le Ministère de l'Agriculture pour la mise en œuvre de l'identification. Ce profil peut être apporteur d'informations (déclarations d'entrées ou de sorties d'élevages) pour le compte d'éleveurs détenteurs qui ont notifié auprès de lui.

Profil Administrateur : Il suit au quotidien le fonctionnel BD AVICOLE pour sa filière. Il existe trois profils administrateurs : un pour chaque filière avicole (palmipèdes gras : CIFOG ; ponte : CNPO ; volailles de chair).

Profil Équarrisseur : Établissement éligible à l'enlèvement des animaux trouvés morts dans les exploitations. Ce profil n'est pas apporteur de données. Il a accès à la liste des producteurs à jour de cotisation ATM, accessible par requête.

Profil Interprofession : CIFOG ou CNPO. Ce profil consulte des données accessibles par requêtes pour la filière qui le concerne.

Profil ATM : Interlocuteur gestionnaire du service d'équarrissage ATM.

- **Droits d'accès**

1. Définition des périmètres de consultation et de mise à jour

Code	Périmètre
0	Aucun Accès
1	Tous accès dans la limite des missions qui lui sont confiées.
2	Restreint aux entités dont je suis détenteur (ou liées à une exploitation dont je suis détenteur)
3	Restreint aux entités dont le détenteur me concerne : est adhérent chez moi ou chez un de mes groupements partenaires ⁽¹⁾ ou est un producteur dont j'ai la charge
4	Restreint aux filières qui me concernent et dans la limite des missions qui me sont confiées.
5	Restreint aux missions d'identification qui me sont confiées sur mon territoire
6	Accès aux requêtes automatiques définies par BD AVICOLE pour mon profil

(1) En cas de déclaration réalisée par plusieurs entités concernant un détenteur d'animaux, BD AVICOLE se réserve le droit d'obtenir la confirmation écrite de la véritable appartenance du détenteur des animaux.

Contenu des écrans et droits d'accès

Les abonnés BD AVICOLE ont accès aux données selon leurs droits d'accès pour chaque écran.

Droits liés aux échanges de fichiers

Les droits d'émission de données en fichiers reprennent les droits de consultation et mise à jour décrits ici.

Annuaire des utilisateurs

Chaque acteur effectuant des échanges de données avec BD AVICOLE, ou accédant aux services *web* BD AVICOLE dispose d'un code identifiant unique.

Pour les accès aux services *web* de BD AVICOLE, cet identifiant est aussi le code abonné, et est associé à un mot de passe. Les identifiants et mots de passe sont attribués par l'administrateur BD AVICOLE après demande de l'utilisateur.

Les codes identifiants sont uniques. La syntaxe retenue permet de garantir cette unicité.

2. Matrice des droits par profil

- Droits de consultation des données relatives à l'identification

Domaine registre identification				
Consultation				
	Acteur détenteur élevage ou couvoir		Atelier (Bâtiment ou parcours)	
	Données réglementaires	Données professionnelles	Données réglementaires	Données professionnelles
DGAL	1	0	1	0
Eleveur	2	2	2	2
Organisme de production	3	3	3	3
Accoureur	2	2	2	2
Abattoir	0	0	0	0
Equarrisseur	6	0	0	0
EdE	5	0	0	0
Administrateur	1	1	1	1
Vétérinaire sanitaire	3	0	3	0
Interprofession	6	6	6	6
ATM	4	4	4	4
Tiers	0	0	0	0

- Droits de mise à jour des données relatives à l'identification

Domaine registre identification				
Mise à jour				
	Acteur détenteur élevage ou couvoir		Atelier (Bâtiment ou parcours)	
	Données réglementaires	Données professionnelles	Données réglementaires	Données professionnelles
DGAL	0	0	0	0
Eleveur	2	2	2	2
Organisme de production	3	3	3	3
Accoureur	2	2	2	2
Abattoir	0	0	0	0
Equarisseur	0	0	0	0
EdE	0	0	0	0
Administrateur	1	1	1	1
DD(CS)PP / SRAL	0	0	0	0
Vétérinaire sanitaire	0	0	0	0
Interprofession	0	0	0	0
ATM	0	0	0	0
Tiers	0	0	0	0

- Droits de consultation des données relatives aux mouvements des lots

Domaine mouvements des lots					
Consultation					
	Mouvement entre 2 acteurs de la chaîne de valeur en amont de l'abattoir		Mouvement d'association ou de division du lot	Mouvement du lot vers l'abattoir ou vers l'équarisseur	
	Données réglementaires : cerfa 13990 (hors rubrique « troupeau sorti »)	Données professionnelles	Données professionnelles	Données réglementaires : Points III. et V. de la fiche ICA + rubrique « troupeau sorti » du cerfa 13990	Données professionnelles ?
DGAL	1	0	0	1	0
Eleveur	2	2	2	2	2
Organisme de production	3	3	3	3	3
Accoureur	2	2	0	0	0
Abattoir	0	0	0	0	0
Equarisseur	0	0	0	0	0
EdE	0	0	0	0	0
Administrateur	1	1	1	1	1
DD(CS)PP / SRAL	1	0	0	1	0
Vétérinaire sanitaire	0	0	0	0	0
Interprofession	6	6	6	6	6
ATM	0	0	0	6	0
Tiers	0	0	0	0	0

- Droits de mise à jour des données relatives aux mouvements des lots

Domaine mouvements des lots						
Mise à jour						
	« Mouvement (1) » : Mouvement entre 2 acteurs de la chaîne de valeur en amont de l'abattoir		Mouvement d'association ou de division du lot		« Mouvement (2) » : Mouvement du lot vers l'abattoir ou vers l'équarrisseur	
	Données réglementaires : cerfa 13990 (hors rubrique « troupeau sorti »)	Données professionnelles	Données réglementaires ?	Données professionnelles ?	Données réglementaires : Points III. et V. de la fiche ICA + rubrique « troupeau sorti » du cerfa 13990	Données professionnelles ?
DGAL	0	0	0	0	0	0
Eleveur	2	2	2	2	2	2
Organisme de production	3	3	3	3	3	3
Accoureur	2	0	0	0	0	0
Abattoir	0	0	0	0	0	0
Equarrisseur	0	0	0	0	0	0
EdE	0	0	0	0	0	0
Administrateur	1	1	1	1	1	1
DD(CS)PP / SRAL	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire sanitaire ?	0	0	0	0	0	0
Interprofession	0	0	0	0	0	0
ATM	0	0	0	0	0	0
Tiers	0	0	0	0	0	0

- **Droits de consultation et de mise à jour des données sanitaires contenues dans les points I., II., IV. de la fiche ICA**

Points I., II., IV. de la fiche ICA		
	Consultation	Mise à jour
	Données réglementaires	
DGAL	1	0
Eleveur	2	2
Organisme de production	3	3
Accoureur	0	0
Abattoir	0	0
Equarrisseur	0	0
EdE	0	0
Administrateur	1	1
DD(CS)PP / SRAL	1	0
Vétérinaire sanitaire	0	0
Interprofession	6	0
ATM	0	0
Tiers	0	0

ANNEXE N°2 : Liste des données réglementaires par filière

• Légende

DR : données réglementaires exigées par les documents :

- **DR¹** : Cerfa 13989*04 « Déclaration d'activité d'un propriétaire de troupeau(x) de volailles de l'espèce *Gallus gallus* ou *Meleagris gallopavo* »
- **DR²** : Cerfa 13990*05 « Déclaration de mise en place ou de sortie d'un troupeau de volailles y compris dans le cadre du plan de lutte contre les salmonelles »
- **DR^{1,2}** : donnée demandée dans les 2 Cerfa : 13989*04 et 13990*05
- **DR^{**}** : donnée non précisée dans les Cerfa ; en revanche, cette donnée peut se retrouver dans d'autres réglementations (ICPE ...).
- **DR^{1,2*}** : les données demandées dans les Cerfa permettent d'obtenir ces informations mais sous une forme différente.

DP : données professionnelles, c'est-à-dire non réglementaires ;

DT : données techniques requises pour le fonctionnement de la base de données ;

• Données du domaine registre identification

Libellé de la donnée	Détails	Type de données			
		Filière Ponte	Filière Chair	Filière Palmipèdes gras	
Identification des acteurs					
Identifiant acteur	SIRET, EDE, etc.	DR^{1,2}	DR^{1,2}	DR	Producteur
Raison sociale de l'acteur		DR^{1,2}	DR^{1,2}	DR	
Type d'acteur	Éleveur, gaveur, accoureur, etc	DR^{1,2}	DR	DR	
Nom et Prénom		DP	DP	DP	
Prénoms et Prénom des associés		DP	DP	DP	
Numéro de téléphone fixe et/ou mobile		DR^{1,2}	DR¹	DR	
e-mail acteur		DR¹	DR¹	DT	
Adresse acteur	N°, Rue, Code postal, Ville, Pays	DR^{1,2}	DR^{1,2}	DR	
Pays de résidence si non France		DP	DP	DP	
Géolocalisation de l'acteur	Latitude, longitude	DP	DP	DP	
Effectif salariés de l'exploitation		DP	DP	DP	
Année de naissance du plus jeune associé		DP	DP	DP	
Capacité ICPE de l'exploitation		DP	/	/	
Autre espèce sur l'exploitation		/	DP	/	
Géolocalisation		DP	DP	DP	
Identifiant du/des bâtiment(s) rattaché(s) à l'éleveur	INUAV	DR¹	DR¹	DR	Organismes dont le producteur est membre
Identifiant organisme(s) de rattachement	OP, organisme de suivi technique, etc.	DT	DT	DT	
Type d'organisme		DT	DT	DT	
Raison sociale de l'organisme		DT	DT	DT	
Adresse organisme	N°, Rue, Code postal, Ville, Pays	DP	DP	DP	
Nom et Prénom du contact au sein de l'organisme		DP	DP	DP	

Libellé de la donnée	Détails	Type de données		
		Filière Ponte	Filière Chair	Filière Palmipèdes gras
Numéro téléphone organisme/contact		DP	DP	DP
e-mail organisme/contact		DP	DP	DP
Type de charte et statut vis-à-vis de la charte	Sanitaire, qualité	/	/	DP
Identifiant du vétérinaire sanitaire	Numéro d'ordre	DR ²	DR ²	DR ²
Statut vis-à-vis de la cotisation ATM, date de mise à jour, échéance		/	/	DP
Identification des bâtiments				
Identifiant du bâtiment	INUAV	DR ^{1,2}	DR ^{1,2}	DR
Code Poula du bâtiment		DR ^{1,2}	/	/
Adresse	N°, Rue, Code postal, Ville, Pays	DR ^{1,2}	DR	DR
Code INSEE commune		DR	DR	DR
Géolocalisation du bâtiment	Latitude, longitude	DP	DP	DP
Type de production	<i>Gallus Gallus</i> , canard, oie, poulet, pintade, dinde, etc.	DR ^{1,2*}	DR ^{1,2}	DR
Type de bâtiment	Cage, volière, sol, élevage, gavage, desserrage, etc.	DP	DP	DP
Type de bande	Bande unique ou multibande	DP	DP	DP
Type de sol	Béton, terre battue, autres, etc.	/	DP	/
Surface du bâtiment	m ²	DR ^{**}	DR ^{**}	DR ^{**}
Capacité du bâtiment	Nombre de places de gavage, nombre d'animaux équivalents, etc.	DR ¹	DR ^{**}	DR ^{**}
Surface du parcours	m ²	/	DR ^{**}	/
Date de construction du bâtiment		DP	DP	DP
Date de mise au norme/rénovation du bâtiment		DP	DP	DP
Situation par rapport aux zones naturelles		/	/	DR ^{**}
Type de charte et statut vis-à-vis de la charte		DR ²	DR ²	/
Lien avec un tiers et identification de ce tiers		DP	DP	/
Délégation des déclarations de mouvements à un tiers et identification du tiers		DP	/	/

- **Données du domaine mouvements des lots**

Libellé de la donnée	Détails	Type de données			
		Filière Ponte	Filière Chair	Filières Palmipèdes gras	
Données mouvements des lots					
Type de mouvement	Mise en place, sortie	DR ²	DR ²	DR	Identification unique du lot
Identifiant du détenteur	SIRET, EDE...	DR ²	DR ²	DR	
Identifiant du propriétaire		DR ²	/	/	
Numéro de lot en mouvement	Numéro lot interne au groupement ou à l'exploitation	DP	DP	DP	
Identifiant du bâtiment concerné par le mouvement	INUAV	DR ²	DR ²	DR	
Date et heure du mouvement	JJ-MM-AAAA	DR ²	DR ²	DR	
Type d'animaux		DR ²	DR ²	DR	
Nombre d'animaux du lot		DR ²	DR ²	DR	
Sexe des animaux		/	/	DP	
Stade de production	Poulettes d'un jour/ poulettes prêtes à pondre / pondreuse oisons canetons d'un jour / oisons canetons démarrés / animaux PAG / animaux gras	DR ²	DR ²	DR	Caractéristiques du lot
Mode de production	Bio, plein air, sol, IGP, Label rouge	DR ^{2*}	DR ²	DP	
Vocation de production		DR ²	/	/	
Poids total en foie gras		/	/	DP	
Historique du lot	Mouvements internes à l'exploitation, détassage, etc.	DR	DP	DR	
Identifiant du couvoir d'origine		/	/	DR ²	
Numéro de certificat d'origine, type et numéro de parquet		/	DP	/	
Vaccin salmonelles : nom du vaccin, sérovar, nom du laboratoire		DR ²	/	/	
Type, identifiant du destinataire des animaux		DR ^{2*}	DR ^{2*}	DR ^{2*}	

ANNEXE N°3 :
Demande ponctuelle – Urgence
(en application des articles 5, 5-1, 5-2 de la présente Charte)

Les articles 5 et suivants de la présente Charte prévoient sous certaines conditions, la possibilité d'extraire des données, afin de satisfaire à des demandes ponctuelles.

- **Demande ponctuelle urgente d'un abonné BD AVICOLE**

En cas d'urgence sanitaire, l'abonné peut demander une extraction de données, qu'elle soit ou non dans son périmètre, aux conditions suivantes :

- La demande doit répondre à la définition de l'urgence sanitaire,
- L'urgence sanitaire doit avoir son origine dans le périmètre de l'abonné.

Dans cette hypothèse d'urgence sanitaire, et sous réserve du respect des conditions précitées, l'administrateur BD AVICOLE réalise simultanément et dans les meilleurs délais :

- L'extraction des données requises (cette extraction pourra également être réalisée directement par l'abonné en fonction des moyens qui seront mis à sa disposition),
- L'information des autres abonnés concernés le cas échéant,
- L'information des membres du Conseil d'administration de l'association BD AVICOLE.

Dans la semaine suivant l'extraction, l'abonné devra transmettre par écrit au Président de l'association BD AVICOLE la justification de sa demande.

À défaut ou en l'absence de justification suffisante, le Conseil d'administration peut prendre toute sanction qu'il juge utile conformément à l'article 10 de la présente Charte.

- **Demande ponctuelle urgente d'un tiers**

En cas d'urgence, tout tiers peut être autorisé à obtenir l'extraction de données selon les modalités précisées ci-après.

- Tout tiers qui sollicite une extraction de données en urgence doit :
 - o en faire la demande par tous moyens au Président, ou en cas d'indisponibilité au vice-président de l'Association BD AVICOLE ;
 - o confirmer par fax ou par courrier électronique l'objet de sa demande, en justifiant le caractère urgent de sa demande.
- Le Président, ou en cas d'indisponibilité le vice-président, convoque par tous moyens l'ensemble du Conseil d'administration dans les plus brefs délais.
- Le Conseil d'administration se réunit par tous moyens, y compris par téléphone et statue sur la demande présentée. Il délibère valablement à la majorité simple. L'administrateur de la base de données, ou un de ses représentants, est systématiquement invité à participer à cette réunion.
- Si le Conseil d'administration refuse la demande présentée, il informe sans délai et par tous moyens le demandeur de sa décision, confirmée le cas échéant par courrier. Sa décision est souveraine, sans recours possible, et n'a pas à être motivée.
- Si le Conseil d'administration accepte la demande présentée, l'administrateur de la base de données ou un de ses représentants procède immédiatement à l'extraction des données en question et les transmet au demandeur, par courrier électronique ou par tout autre moyen. L'acceptation n'a pas à être motivée.
- Le bénéficiaire de l'extraction des données est tenu de respecter les termes de la présente Charte ainsi que les conditions posées par le bureau, qui lui sont adressées en même temps que les données sollicitées.